

**Conseil économique et social**

Distr. générale
2 février 2000
Français
Original : anglais

Commission du développement durable**Huitième session**

24 avril-5 mai 2000

**Dialogue entre les différentes parties intéressées
sur une agriculture écologiquement viable****Note du Secrétaire général****Additif****Document de travail fourni par les syndicats****Table des matières**

	<i>Page</i>
Alimentation et agriculture : de la production à la consommation	3
1. De la production à la consommation : une série de problèmes	4
2. Rôle des travailleurs et des syndicats	5
3. Obstacles s'opposant à la participation des travailleurs.	5
Première partie. Production agricole et consommation alimentaire	6
1. Pourquoi accroître la productivité? Pour nourrir l'humanité ou pour réaliser des bénéfices?	6
2. Le cercle vicieux d'un système alimentaire non viable	7
3. Agriculture durable au service de la santé et du bien-être de tous les citoyens	7
4. Instituer des indicateurs du développement durable sur le lieu de travail	10
5. Utiliser des indicateurs du développement durable sur le lieu de travail dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.	11
6. Principes applicables à la mise en place d'un système alimentaire viable	12

Deuxième partie. Gestion des terroirs en vue de promouvoir une agriculture et des cycles alimentaires viables.	12
1. Caractéristiques d'une approche non viable	12
2. Caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terres.	13
3. Éléments clefs d'un système de production agricole durable	15
Troisième partie. Communication et éducation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.	15
1. Répondre aux besoins en matière d'éducation, de formation et d'information	15
2. Renforcer les connaissances et les compétences des consommateurs de produits alimentaires	16
3. Approches adoptées sur le lieu de travail en matière d'éducation et de communication. . .	17
4. Encourager les autres parties intéressées à participer aux campagnes d'information	18
5. Éducation, réglementation et libres accords	19
Quatrième partie. Mondialisation, libéralisation et investissements	19
1. Effets de la mondialisation sur l'agriculture et la production alimentaire	19
2. Rôle des sociétés transnationales et des institutions financières.	21
3. Mesures agricoles, commerciales et financières visant à instaurer des modes de commercialisation viables	22
4. Au-delà de la mondialisation : un nouvel ordre mondial.	24

Alimentation et agriculture : de la production à la consommation

À la réunion-débat de la Commission du développement durable de 2000, les syndicats seront représentés par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CSC/OCDE) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes qui, ensemble, comptent plus de 130 millions de membres dans 137 pays et territoires. On espère que cette réunion-débat aura les résultats suivants :

- **Travailleurs agricoles** : Reconnaissance du fait que les travailleurs agricoles et leurs syndicats constituent un groupe distinct s'agissant de la mise en oeuvre du chapitre 14 d'Action 21, et prise en compte du rapport du Président sur la conférence que la FAO et les Pays-Bas ont consacrée au caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs (voir part. II) : « ... *les travailleurs agricoles et d'autres parties prenantes devaient être directement impliqués* » dans l'exécution du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation;
- **Normes fondamentales du travail de l'OIT** : Participation accrue des travailleurs aux actions menées sur leur lieu de travail grâce à la reconnaissance de leur droit de se syndiquer et de négocier collectivement, de la non-discrimination en matière d'emploi et l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants;
- **Instrument de l'OIT relatif à la santé et à la sécurité des travailleurs agricoles** : Appui en faveur d'une nouvelle convention de l'OIT proposée pour juin/juillet 2000;
- **Santé publique et prévention des accidents du travail** : La Commission du développement durable devrait appuyer la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action sur la nutrition de l'OMS et favoriser les campagnes d'information sur le lieu de travail; il faudrait réexaminer le chapitre 16 d'Action 21 et envisager un projet de plan d'action sur la qualité et l'hygiène des produits alimentaires se rapportant à la biotechnologie et aux organismes génétiquement modifiés (OGM);
- **Indicateurs se rapportant au lieu de travail** : Recours à des indicateurs relatifs au lieu de travail en vue d'encourager un système de production agricole et une industrie alimentaire durables;
- **Réforme foncière pour un développement durable** : Une réforme foncière cohérente doit servir de base à la planification d'un système alimentaire durable;
- **Caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs et travailleurs agricoles** : La notion avancée par la FAO du caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs mérite d'être appuyée mais elle doit être revue de façon à tenir compte du rôle des travailleurs agricoles salariés et de l'importance des normes fondamentales du travail;

- **Transparence et formation sur le lieu de travail;**
- **Directives à l'intention des multinationales :** Les entreprises agroalimentaires doivent être tenues responsables de leurs décisions en matière d'investissement et de production;
- **Renforcement des capacités et pays en développement :** Adoption de mesures concrètes visant à permettre aux pays peu développés et à leur main-d'oeuvre de participer pleinement à un système agroalimentaire durable;
- **Répartition inégale des revenus et pauvreté :** Lutter contre la pauvreté et les inégalités en matière de revenu dans le cadre de plans de politiques foncières et de politiques de l'emploi et des revenus efficaces;
- **Création d'entreprises :** Les gouvernements doivent appuyer les approches préconisées lors des réunions-débats précédentes de la Commission du développement durable en matière de gestion et favoriser la participation des travailleurs au développement durable.

1. De la production à la consommation : une série de problèmes

Des centaines de millions de travailleurs à travers le monde ont beaucoup de mal à se nourrir et nourrir leur famille. Nous avons tous besoin d'aliments sains en quantité suffisante. Or, alors que nous entamons un nouveau millénaire, nous sommes près d'un milliard à ne pas pouvoir satisfaire cette exigence de base.

Une approche durable de l'agriculture et de l'alimentation suppose une bonne compréhension de la façon dont les modes de production et de consommation alimentaires actuels¹ influent sur l'achat, en quantité suffisante, d'une nourriture saine et nutritive, et des conditions dans lesquelles vivent les personnes qui produisent nos aliments. Actuellement, le principal problème n'est pas qu'on ne produit pas assez d'aliments mais bien que ces aliments sont répartis de façon inégale². Des segments importants de la population mondiale n'ont pas les moyens d'acheter de quoi se nourrir et n'ont pas accès à des terres qui leur permettraient de satisfaire eux-mêmes à leurs besoins par des moyens écologiquement viables. Par ailleurs, une grande partie des denrées alimentaires mondiales sont produites dans des conditions inacceptables, en particulier en ce qui concerne les travailleurs agricoles salariés³ qui, paradoxalement, font partie de ceux qui sont le moins à même de satisfaire leurs besoins alimentaires. En résumé, la production agricole et les systèmes alimentaires actuels ne sont pas écologiquement viables du point de vue :

- De la répartition;
- Des effets sur l'environnement naturel;
- Des conséquences pour les producteurs et leurs communautés;

¹ **Définitions dans le présent document :** par *production agricole*, on entend la production de cultures vivrières, de produits animaux ou de produits de base. Par *industrie alimentaire*, on désigne tous les autres aspects de la chaîne alimentaire.

² Voir FAO, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1999.

³ **Normes fondamentales du travail :** au chapitre 29 d'Action 21, les gouvernements se sont engagés à reconnaître que les travailleurs et les syndicats pouvaient contribuer pour beaucoup à introduire des changements sur le lieu de travail. En 1998, la Commission du développement durable avait proposé que l'on élabore des normes fondamentales du travail se rapportant aux questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail pour concrétiser cet engagement.

- Des incidences sur les travailleurs agricoles salariés;
- De la santé publique et de la prévention des accidents du travail, de la nutrition et de l'hygiène alimentaire.

2. Rôle des travailleurs et des syndicats

Les travailleurs et les syndicats sont bien placés pour tenter de faire adopter un système de production agroalimentaire écologiquement viable d'abord sur leur lieu de travail, puis, par ondes de propagation, au sein des familles et des collectivités.

a) **Les travailleurs sont le pivot de la production alimentaire** : Quelque 1,3 milliard de personnes, soit la moitié de la population active mondiale, contribuent à la « production agricole ». Celles qui nous intéressent ici sont les 450 millions de travailleurs agricoles salariés qui participent à la production de cultures vivrières, de produits animaux ou de produits de base. Ces travailleurs pourraient promouvoir des solutions qui autoriseraient des modes de production et de consommation durables à toutes les étapes de la filière agroalimentaire : a) production de denrées alimentaires et produits agricoles de base; b) transport et stockage; c) conditionnement et marchandisage; d) commercialisation, distribution et ventes; e) tourisme, détente et loisirs; f) gestion des déchets et recyclage; et g) approvisionnement en eau et en énergie pour la production de denrées alimentaires (ou gaspillage de ces ressources). Non seulement des politiques de l'emploi constructives garantiraient aux salariés agricoles un accès plus équitable aux ressources alimentaires, mais elles permettraient aussi de s'attaquer à certains grands problèmes en matière de production agricole et d'industrie alimentaire.

b) **Les travailleurs sont les consommateurs de la production alimentaire mondiale** : À l'exception notable des travailleurs agricoles salariés, les membres des syndicats sont parmi les plus chanceux des travailleurs car, contrairement aux travailleurs non syndiqués, ils peuvent en général satisfaire leurs besoins alimentaires de base. En leur qualité de consommateurs, ils sont aussi mieux placés pour changer les mentalités et introduire de nouvelles pratiques. Comme les travailleurs forment la majeure partie des consommateurs de denrées alimentaires, ils se trouvent dans une position privilégiée pour appuyer les politiques et mesures d'intérêt général visant à mettre en oeuvre des changements aux niveaux local, national et international.

c) **Grâce à la participation des travailleurs et des syndicats, il est possible d'opérer des changements considérables** : La diminution de la diversité biologique et la détérioration de l'habitat naturel, des sols, de l'air et de l'eau devraient intéresser l'humanité tout entière. Les syndicats peuvent inciter leurs membres à faire adopter des mesures sur le lieu de travail et dans l'ensemble du système alimentaire mondial.

3. Obstacles s'opposant à la participation des travailleurs

a) Il s'agit d'identifier les barrières qui font obstacle actuellement à la participation des travailleurs et des syndicats, et de les lever. Une des principales est le « taylorisme » selon lequel les relations entre employeurs et travailleurs sont les suivantes : la direction est chargée de la *conception* de tâches que les employés se contentent d'*exécuter*. On ne pourra résoudre les problèmes que si les travailleurs sont pleinement associés en tant que consommateurs et producteurs à la recherche

des solutions, si, plus qu'une simple « force de travail », ils constituent une force créative engagée.

b) Il faut en premier lieu que les droits fondamentaux des travailleurs⁴ soient reconnus, notamment le droit de se syndiquer de façon que la démocratie règne sur le lieu de travail, point de départ de tout changement. L'accent doit être mis en priorité sur les normes fondamentales du travail, l'équité en matière d'emploi et l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. À sa session de 2000, la Commission du développement durable devra s'intéresser tout particulièrement aux droits des travailleurs agricoles salariés, lesquels devront être reconnus comme étant des partenaires à part égale en ce qui concerne la mise en oeuvre du chapitre 14 d'Action 21 : Promotion d'un développement agricole et rural durable.

c) L'entreprise doit se fixer des objectifs et mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour les atteindre en associant les travailleurs à l'audit, à l'évaluation de ses activités et à l'établissement des bilans; elle doit pour cela leur dispenser informations et formation sur le lieu de travail. Elle doit également développer des programmes communs en faveur de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail et, le cas échéant⁴, intégrer des objectifs de formation dans les programmes actuels des syndicats.

Première partie. Production agricole et consommation alimentaire

1. Pourquoi accroître la productivité? Pour nourrir l'humanité ou pour réaliser des bénéfices?

Grâce à l'accroissement de la productivité dans les domaines de l'agriculture et de la production alimentaire, notre capacité de nourrir le monde a progressé de façon spectaculaire. On entend par productivité, le *rapport entre la quantité d'aliments produite et le coût du travail, des apports de capital et des intrants énergétiques*. On tend actuellement à faire baisser les coûts de revient et à réaliser des bénéfices sur les ventes et la commercialisation. La productivité agricole est montée en flèche grâce à l'amélioration des techniques et des machines, à une plus grande automatisation et à l'utilisation de produits chimiques, d'insecticides et de biocides. Ce phénomène devrait se poursuivre grâce aux progrès récents survenus dans les domaines de la biotechnologie et des OGM. La question se pose désormais dans les termes suivants : *À quelles fins publiques chercher à augmenter encore davantage la productivité de l'industrie agroalimentaire et comment utiliser plus directement les avantages qu'elle procure à la promotion d'un système alimentaire écologiquement viable?* Aujourd'hui, ceux qui détiennent ou contrôlent les moyens de production et de distribution s'adjugent la part du lion. L'accroissement de la productivité a créé de nouvelles sources de richesse et a été un puissant moteur de changement. Mais, contrairement à ce qu'on espérait, il n'a pas encore permis de nourrir tous ceux qui ont faim. Pour la Commission du développement durable, la gageure est donc d'aborder les questions concernant la productivité sous l'angle des pires carences de nos mauvaises politiques de distribution des disponibilités alimentaires.

⁴ Formation : la Convention No 142 sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, prévoit « des politiques et des programmes ... d'orientation et de formation professionnelles en établissant ... une relation étroite entre l'orientation et la formation professionnelles et l'emploi ».

2. Le cercle vicieux d'un système alimentaire non viable

- a) La faim et la pauvreté persistent de par le monde⁵;
- b) Les pays en développement sont lésés dans le partage des bénéfices réalisés par l'industrie agroalimentaire;
- c) Les denrées alimentaires sont d'abord produites pour réaliser des bénéfices et ensuite à des fins de santé publique;
- d) La reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs⁶, notamment le droit de se syndiquer, est à mettre au premier rang des priorités;
- e) Le rôle des travailleurs de l'agroalimentaire n'est pas suffisamment reconnu;
- f) Les travailleurs agricoles travaillent dans des conditions dangereuses;
- g) Le travail des enfants est monnaie courante et certaines travailleuses sont exploitées;
- h) Le chômage augmente en même temps que la productivité et est exacerbé par la disparition des exploitations familiales ou des métairies;
- i) La dégradation de l'environnement a atteint un seuil critique, essentiellement pour les raisons suivantes :
 - L'intensification des activités agricoles s'accompagne de l'utilisation croissante de produits chimiques dangereux : insecticides, produits vétérinaires, engrais, etc.;
 - L'expansion des surfaces irriguées et le recours à des intrants toxiques font baisser la qualité de l'eau;
 - L'élevage et l'agriculture industriels non viables ont des conséquences particulièrement néfastes sur la diversité biologique ainsi que sur la faune et la flore;
- j) Concentration croissante des moyens de contrôle entre les mains d'un nombre d'entreprises et d'établissements financiers de moins en moins nombreux et de plus en plus grands.

3. Agriculture durable au service de la santé et du bien-être de tous les citoyens

Il est impératif d'opérer une réorientation majeure afin de corriger la répartition inadéquate des revenus et de l'accès aux aliments et de partager plus également les avantages découlant de l'augmentation de la productivité, en particulier en faveur de ceux qui travaillent pour nous nourrir (voir la rubrique Réforme agraire dans la deuxième partie).

⁵ On entend par sécurité alimentaire l'accès à une alimentation suffisamment nourrissante et sûre pour permettre de mener une vie saine et active.

⁶ On entend par droits fondamentaux des travailleurs le droit de se syndiquer (c'est-à-dire de constituer des syndicats démocratiques) et de mener des négociations collectives conformément à la *Convention No 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical*, 1948 et à la *Convention No 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective*, 1949.

a) **Promouvoir la santé publique pour tous au moyen de programmes de nutrition et d'alimentation à l'intention des travailleurs** : Les signataires de la Déclaration mondiale sur la nutrition et du Plan d'action adoptés par la Conférence internationale sur la nutrition (OMS/FAO 1992) sont convenus d'encourager la production et la consommation d'aliments nutritifs en vue de promouvoir la santé publique et de réduire ou d'éliminer les causes des principales maladies qui conduisent à une mort prématurée. La plupart des pays prennent des mesures concrètes afin de répandre des habitudes alimentaires plus saines, mais il faut également cibler sur le lieu de travail des programmes qui tiennent compte de facteurs tels que :

- La santé et le bien-être de chaque travailleur;
- Les problèmes de santé et de nutrition, y compris les besoins liés à l'emploi;
- La consommation de légumes, de fruits, de produits non transformés et de légumes à feuilles;
- La nutrition des jeunes travailleurs et des travailleurs âgés;
- L'alimentation des nouveau-nés et la nutrition des femmes qui travaillent;
- La nutrition des travailleurs malades ou blessés;
- Les produits alimentaires raffinés ou transformés industriellement;
- Les graisses, produits animaux et carbohydrates;
- Les biotechnologies ou les aliments génétiquement modifiés;
- Les dépendances à l'égard de l'alcool, de la drogue, de la caféine, du sucre, du tabac et des produits pharmaceutiques.

Les programmes de formation du personnel peuvent servir de multiples façons à promouvoir la santé publique dans le domaine de l'alimentation.

b) **Promouvoir la santé publique⁷ par la santé et la sécurité du travail** : En 1999, une réunion ministérielle de l'OMS a demandé aux pays membres de relier les programmes de santé et de sécurité du travail aux programmes de santé publique, et les syndicats oeuvrent actuellement à cette fin. Il est possible de relier les programmes de santé publique aux dispositifs déjà existants dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail en y ajoutant une composante clef relative à la nutrition des travailleurs. Les programmes publics, les relations industrielles, les pratiques des entreprises (par exemple les indemnités de voyage ou de subsistance), l'utilisation des équipements communs (cafétérias et autres services de restauration), l'organisation de manifestations (conférences, réunions et autres événements où l'on sert de la nourriture), devraient être considérés comme autant d'occasions d'informer et d'éduquer.

c) **Améliorer les conditions de santé et de sécurité des travailleurs des secteurs de l'agriculture et des industries alimentaires** : Il convient de s'intéresser d'urgence à la santé du travail et à la santé publique des travailleurs, en particulier à celle des ouvriers agricoles, et d'améliorer en premier lieu les conditions de santé et de sécurité des catégories suivantes :

⁷ Voir l'étude de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des marchés connexes (UITA) intitulée *Study of the Effectiveness of the Industry-Sponsored Safe Use Project for Pesticides Uses*.

- **Les travailleurs salariés** qui ne possèdent ni ne louent la terre sur laquelle ils travaillent, les outils et les équipements qu'ils utilisent et qui se distinguent en cela des agriculteurs⁸;
- **La main-d'oeuvre féminine**, qui représente de 20 à 30 % de tous les travailleurs salariés, et occupe souvent des emplois précaires et saisonniers, difficiles à mesurer;
- **Les travailleurs à l'ouvrage** dont les conditions de travail doivent être normalisées;
- **Le travail des enfants**, qui doit être aboli conformément à la Convention 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) et les autres conventions et accords récents sur le travail des enfants;
- **Les travailleurs migrants et leurs familles**, dont il faut à tout prix protéger les conditions de travail et d'existence, tout en créant un climat propre à favoriser un marché local du travail stable;
- **Les populations autochtones** dont les terres et les moyens d'existence sont affectés par ces nouveaux programmes doivent être consultés et recevoir l'assurance qu'elles seront indemnisées en cas de réinstallation, conformément aux instruments de l'OIT;
- **Les travailleurs des exploitations familiales**, qui ne sont actuellement que peu ou mal protégés;
- **Les travailleurs soumis au travail forcé et obligatoire**. Le travail forcé et obligatoire doit être aboli conformément aux conventions No 29 sur le travail forcé (1930) et No 105 sur l'abolition du travail forcé (1957) de l'OIT;
- **Les travailleurs atteints de blessures et maladies du travail (parfois mortelles)** doivent être protégés, en particulier lorsque les dispositifs d'indemnisation et de soins font défaut.

d) **Renforcer la santé et la sécurité des travailleurs par l'application de la Convention No 155⁹ de l'OIT**. Face aux risques auxquels se trouvent confrontés les travailleurs sur le lieu de travail dans les industries agroalimentaires, il est nécessaire que la Convention No 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs soit ratifiée par tous les pays, de façon à promouvoir : a) la coopération entre travailleurs et employeurs sur le lieu de travail, par exemple dans le cadre de comités de santé et de sécurité mixtes; b) le droit des travailleurs de refuser des niveaux de sécurité et d'hygiène insuffisants (cette disposition figure également dans la Convention de l'OIT concernant la prévention des accidents industriels majeurs; c) le droit à l'information et à la formation; et d) des dispositions publiques particulières sous forme de législation et de réglementation de la santé et de la sécurité des travailleurs; l'allocation de ressources publiques à la santé et à la sécurité; la mise en place d'un service d'inspection.

⁸ Organisation internationale du Travail (OIT), *Programme des activités sectorielles : les travailleurs salariés dans l'agriculture : conditions d'emploi et de travail*. Genève 1996, TMAWW/1996.

⁹ **Convention de l'OIT No 155** sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

e) **Soutien au nouvel instrument de l'OIT sur la santé et la sécurité des travailleurs du secteur de l'agriculture.** En juin-juillet 2000, l'Organisation internationale du Travail (OIT) examinera un instrument sur la santé et la sécurité des travailleurs agricoles. La nouvelle convention visera à promouvoir le plan d'action FAO/OMS relatif à la santé publique et étendra aux travailleurs agricoles une protection équivalente à celle dont bénéficient les autres travailleurs. Une telle convention et d'autres instruments devraient permettre de s'attaquer aux problèmes suivants :

- Structures et principes en matière de santé et de sécurité du travail;
- Produits chimiques et sécurité de leur utilisation sur le lieu de travail;
- Distribution et utilisation des pesticides (par exemple, Code international de conduite de la FAO);
- Horaires de travail et conditions d'emploi;
- Représentants chargés de la sécurité, sécurité des systèmes de travail et inspection du travail;
- Participation des travailleurs ruraux au développement économique et social;
- Conditions d'emploi des travailleurs des plantations.

4. **Instituer des indicateurs du développement durable sur le lieu de travail**

Les syndicats emploient un concept de développement durable basé sur des « indicateurs » ou critères de développement écologiquement rationnel. Les indicateurs dont la liste suit devraient être utilisés pour opérer des changements sur le lieu de travail et promouvoir une agriculture et un système alimentaire viables : indicateurs politiques; indicateurs économiques; indicateurs sociaux; indicateurs environnementaux; indicateurs internationaux; indicateurs relatifs à l'égalité des chances et de traitement¹⁰; indicateurs relatifs à l'éducation et à la formation.

Ces indicateurs sont décrits dans le projet ACTRAVA/OIT sur la sensibilisation des travailleurs aux questions d'environnement, qui est réalisé en coopération avec les syndicats dans le but de renforcer la capacité des travailleurs et de leurs syndicats à agir sur l'environnement. Chacun de ces indicateurs se rapporte à des normes de l'OIT, y compris la liberté d'association, l'équité en matière d'emploi et l'interdiction du travail forcé ou du travail des enfants, ainsi que la santé et la sécurité sur le lieu de travail. L'OCDE a également entrepris de définir ses propres indicateurs du développement durable¹¹. Il est instamment demandé aux organes gouvernementaux et intergouvernementaux d'adopter des indicateurs du développement durable sur le lieu de travail harmonisés qui incorporent les éléments ci-dessus.

¹⁰ Les lieux de travail doivent offrir des conditions de sécurité satisfaisantes pour les femmes, qui ne doivent pas être soumises au harcèlement sexuel ni à d'autres discriminations ou abus; les femmes doivent avoir accès aux emplois, bénéficier de programmes préférentiels en matière de formation, de recrutement et de parcours professionnel. *La Convention de l'OIT No 100 sur l'égalité des rémunérations* (1951) reconnaît le principe d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale. *La Convention de l'OIT No 111 concernant la discrimination (emploi et profession)* (1958) vise à promouvoir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi.

¹¹ Les travaux actuellement en cours sur les indicateurs du développement durable ont été demandés en 1997 par le Groupe consultatif de haut niveau de l'OCDE sur l'environnement.

5. Utiliser des indicateurs du développement durable sur le lieu de travail dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

a) **Promouvoir des changements par le biais d'audits d'entreprises, d'évaluations et de contrôle des conditions de travail** : Les travailleurs peuvent jouer un rôle actif dans la conception et l'application d'instruments efficaces de suivi et de recherche sur le lieu de travail. Les évaluations et audits effectués par les travailleurs ont montré que leur participation a des effets positifs sur leur santé et leur sécurité ainsi que sur l'environnement de la collectivité à laquelle ils appartiennent.

b) **Sécurité alimentaire** : Le cas particulier de la biotechnologie et des aliments génétiquement modifiés peut être abordé à l'aide d'indicateurs relatifs au milieu de travail sous les angles suivants :

- Pouvoir allergisant des aliments génétiquement modifiés;
- Développement de la résistance aux antibiotiques le long de la filière alimentaire;
- Toxicité des cultures génétiquement modifiées pour la faune;
- Transfert des gènes génétiquement modifiés aux espèces indigènes;
- Méthodes agricoles s'appuyant sur l'utilisation de produits chimiques qui ont des effets nuisibles sur la faune;
- Contrôle monopolistique des sociétés qui produisent des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou possèdent le droit de les fabriquer.

c) **Les travailleurs et les syndicats doivent élaborer un plan pour la sécurité alimentaire** qui prévoit ce qui suit : a) l'information et la protection des consommateurs; b) un solide cadre réglementaire; c) un processus de prise de décisions fiable, s'appuyant sur une démarche scientifique et sur les résultats de la recherche; d) l'application du principe de précaution; e) la participation des parties prenantes; et f) l'élaboration de solutions adaptées au lieu de travail dans le domaine de la santé et de la sécurité. Ce plan doit également encourager la conclusion d'accords dans des domaines tels que : a) l'évaluation des risques et des dangers et l'analyse et la méthodologie utilisée en biotechnologie, notamment en ce qui concerne les risques de santé publique; b) les normes de qualité en matière de valeur nutritive, les méthodes de production et le respect de la réglementation; c) le recours à des mesures environnementales pour faire échec aux pratiques commerciales discriminatoires, conformément aux dispositions de l'article XX du GATT ou à celles de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et à d'autres accords (ONU, OMC, etc.); d) les considérations culturelles, éthiques et morales dans les règles commerciales internationales; e) les droits de propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne les créatures vivantes; et f) le Codex Alimentarius.

d) **Les approches ciblées sur les lieux de travail** où la sécurité alimentaire est particulièrement menacée devraient faire l'objet d'initiatives conjointes des syndicats et des employeurs tant au niveau de l'évaluation qu'à celui de l'application. Les solutions devraient notamment viser les domaines suivants : la gestion des déchets, la contamination des sols, les eaux et les cultures, les locaux où les additifs alimentaires et les produits chimiques sont fabriqués ou utilisés, ou encore qui ser-

vent à des activités présentant des risques microbiologiques ou autres, telles que l'abattage et la boucherie.

6. Principes applicables à la mise en place d'un système alimentaire viable

a) **Prise en charge de leur propre autonomie alimentaire par les collectivités** qui s'appuient sur les autorités locales et sur des processus, associant les diverses parties prenantes, pour mettre fin aux pratiques non viables.

b) **Justice, transition sociale et système alimentaire viable** : Il est nécessaire de bien comprendre les incidences sociales des modifications du système alimentaire ainsi que leur impact sur l'emploi; les processus de transition devraient s'appuyer sur des mesures et instruments financiers efficaces afin de garantir aux travailleurs (et aux agriculteurs) que leurs moyens d'existence seront préservés grâce à des mesures d'indemnisation, au recyclage et à un soutien social.

c) **Le cadre réglementaire des libres accords** devrait être coordonné par les gouvernements, à tous les niveaux, de façon à compléter et à renforcer la réglementation existante.

d) **Stratégies de renforcement des capacités** : Ces stratégies devraient permettre aux pays en développement et à leurs travailleurs de renforcer leurs capacités dans le domaine du commerce, des investissements, de la technologie et de la réglementation de façon à appuyer la prise de décisions.

Deuxième partie. Gestion des terroirs en vue de promouvoir une agriculture et des cycles alimentaires viables

1. Caractéristiques d'une approche non viable

L'agriculture et l'alimentation dépendent d'un écosystème unique intégré. Les modes actuels de consommation et de production, et en particulier l'accent qui est mis sur la productivité, sont incompatibles avec le développement durable des terres et autres ressources nécessaires à l'agriculture, et ils ont un effet néfaste sur les travailleurs agricoles et leurs collectivités. Les pratiques agricoles incompatibles avec un développement durable se caractérisent par :

- **L'agriculture industrielle**, basée sur une définition étroite de l'utilisation de la terre, s'appuyant sur la mécanisation, les produits chimiques et d'autres intrants synthétiques, et placée sous le contrôle de quelques sociétés multinationales;
- **L'utilisation non viable des ressources en eau**, eu égard en particulier au fait que l'augmentation récente de la production alimentaire mondiale est due en grande partie au développement des surface irriguées¹²;
- **Des relations entre la nature et la vie** qui ne peuvent être maintenues dans la mesure où la biodiversité et la faune sont menacées par des pratiques agricoles qui visent à éliminer toute espèce animale et végétale rivale;

¹² *Sustainable Management of Water in Agriculture* The Athens Workshop OEDC Proceeding, 1998.

- **Des relations entre les lieux de travail agricoles et les collectivités locales qui ne peuvent perdurer.** La détérioration des conditions offertes aux travailleurs ruraux a entraîné la disparition des établissements ruraux.

2. Caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terres

Le développement agricole est durable lorsqu'il est écologiquement rationnel, économiquement viable, socialement équitable, culturellement adéquat et fondé sur une approche scientifique globale. Il se caractérise par la conservation des ressources, le recyclage des éléments nutritifs, la protection des eaux et des sols et un approvisionnement assuré en produits alimentaires sains et nutritifs, en harmonie avec les écosystèmes naturels et des communautés viables¹³. Il implique la maîtrise locale des ressources, les travailleurs étant associés à la prise des décisions, à l'audit et à l'évaluation des activités des entreprises, à l'établissement de bilans, à la fixation des objectifs, à la mise en oeuvre, au contrôle de l'exécution et à la rédaction des rapports. Il est également subordonné au renforcement des capacités des pays en développement et exige des moyens financiers pour faire appliquer les réglementations. L'objectif global d'un système alimentaire mondial durable s'accorde avec le concept de caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terres, qui a été défini par la FAO en ces termes :

« À partir de l'agriculture et du développement rural durables (ADRD), le concept de caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terres (CMFAT) englobe toute la gamme des fonctions écologiques, économiques et sociales associées à l'agriculture et son utilisation des terres. Ce concept part de l'hypothèse que les systèmes agricoles sont intrinsèquement multifonctionnels et ont toujours réalisé plus que leur objectif essentiel, qui est de produire des aliments, des fibres et des combustibles. L'analyse de ce caractère multifonctionnel aide à mieux comprendre les liens, synergies et arbitrages qui peuvent aider à assurer la durabilité à long terme de l'agriculture et du développement agricole et rural. L'approche fondée sur le CMFAT offre un cadre analytique orienté vers l'action pour la réalisation des objectifs de l'ADRD. »¹⁴

a) **L'approche CMFAT tient compte du fait que les terroirs constituent un environnement où la plupart des travailleurs agricoles vivent,** élèvent des familles, forment des communautés et construisent une vie sociale¹⁵. Par conséquent, cette approche exige un cadre approprié pour des communautés viables de producteurs et de consommateurs qui se soucient de leur environnement et encouragent la diffusion de nouvelles méthodes de gestion des terres, des eaux et des ressources qui assurent la pérennité de ces communautés.

b) **L'approche CMFAT doit tenir compte de l'existence des salariés agricoles et de leurs syndicats,** tels qu'ils sont mentionnés au chapitre 29 d'Action 21 et au chapitre 14, intitulé « Promotion d'un développement agricole et rural durable ». Le Président de la Conférence FAO/Pays-Bas sur le CMFAT a noté

¹³ Il est dit dans le *Sustainable Agriculture Treaty* adopté par les ONG à Rio que le développement agricole durable est un modèle d'organisation socioéconomique qui encourage la participation.

¹⁴ « Cultiver l'avenir : multiples fonctions de l'agriculture et des terres : l'état des lieux », document établi en prévision d'une conférence FAO/Pays-Bas sur le CMFAT, 12-17 septembre 1999.

¹⁵ Ibid. Le CMFAT constitue un outil pour évaluer les systèmes de monoculture qui jouent aujourd'hui un rôle dominant dans l'agriculture.

dans son rapport que « *les travailleurs agricoles et d'autres parties prenantes devaient être directement impliqués* » dans la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. La Commission du développement durable doit entériner ce libellé, mentionner les syndicats et incorporer le respect des normes fondamentales du travail dans l'approche CMFAT. Les travailleurs sans terre et les petits propriétaires fonciers doivent également être pris en considération¹⁶.

c) **CMFAT et entreprises d'intérêt collectif** : Dans la mesure où elle englobe un large éventail de produits et de ressources liés aux terroirs, l'approche CMFAT crée un cadre propice pour le fonctionnement de petites et moyennes entreprises qui jouent un rôle moteur dans la prise en compte des préoccupations du public en matière de sécurité alimentaire et qui sont ancrées dans la communauté.

d) **CMFAT et approche durable des ressources en eau** : Le secteur agricole consomme environ 70 % de la quantité totale d'eau douce utilisée par l'humanité. Les méthodes fondées sur le CMFAT permettraient d'utiliser l'eau de manière plus rationnelle, d'éviter le gaspillage et de préserver les sources d'approvisionnement (par exemple, en luttant contre la pollution et en gérant les bassins hydrographiques), conformément aux recommandations formulées par l'Atelier d'Athènes. Lors de la réunion-débat consacrée aux entreprises, organisée par la Commission du développement durable en 1998, les syndicats ont mis l'accent sur une approche de la gestion des ressources en eau sur le lieu de travail, qui portait sur les sujets suivants : a) la consommation d'eau; b) le traitement des eaux usées; c) les moyens mis en oeuvre pour la gestion de l'eau; d) le coût des services publics d'approvisionnement en eau; et e) le rôle joué par les contrats qui portent sur la qualité de l'eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le développement urbain et rural, la santé publique, le prix de l'eau, la lutte antipollution, les codes de conduite pour les approvisionnements en eau¹⁷, les investissements et les marchés, les mutations agricoles et les changements climatiques.

e) **CMFAT et enregistrement et contrôle adéquats des composants chimiques et autres composants synthétiques** : Il faut également prêter attention à la *Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international*, signée en 1998 par 62 pays. Le déversement de pesticides et de produits chimiques dans les pays en développement pose un grave problème du point de vue de la santé et de la sécurité des travailleurs et sur le plan de la sécurité alimentaire. Aussi, demandons-nous instamment à la Commission du développement durable :

- De faire campagne en faveur d'une ratification rapide de la Convention par les pays signataires;
- D'appuyer les efforts tendant à inclure des pesticides dans la liste des produits visés par la Convention, notamment les composés extrêmement dangereux qui causent des problèmes de santé ou portent atteinte à l'environnement dans les pays en développement;

¹⁶ L'UITA favorise l'instauration de liens plus étroits entre les salariés, les cultivateurs et les travailleurs sans terre dans le cadre de son *Lands and Freedom Project*.

¹⁷ ISP, Code international de conduite en faveur d'un approvisionnement en eau potable et salubre et du respect de pratiques équitables à l'égard des travailleurs des services de l'eau.

- De créer des groupes consultatifs composés de représentants des syndicats, des collectivités, des industries, des universités et des gouvernements aux fins de l'évaluation et du contrôle.

3. **Éléments clefs d'un système de production agricole durable**

a) **Réforme agraire** : Un système de production durable pour l'alimentation et l'agriculture nécessite des changements radicaux dans la répartition des terres, des ressources et des revenus. La réforme agraire doit promouvoir l'accès universel à l'alimentation et à l'emploi, l'adaptation sociale, l'accès à la terre et la participation de toutes les parties prenantes au processus de décision en donnant aux travailleurs agricoles la possibilité d'accroître leurs revenus. Les cultivateurs doivent posséder leurs propres terres ou y avoir accès dans des conditions raisonnables et la production axée sur les articles de luxe et les produits d'exportation doit être réorientée vers des produits répondant aux besoins locaux. Il faut donner aux gens les outils de base qui leur permettent de produire des aliments pour subvenir à leurs propres besoins et les gouvernements doivent réduire la dépendance à l'égard des marchés mondiaux (voir également la quatrième partie, consacrée aux sociétés transnationales).

b) **Gestion des contraintes de plus en plus lourdes qui pèsent sur l'agriculture et qui sont dues aux facteurs suivants** :

- **Changements climatiques** : L'agriculture sera plus durement touchée que les autres secteurs de l'économie par les répercussions que les changements climatiques et les mesures visant à atténuer leurs effets auront sur l'emploi et l'environnement;
- **Développement urbain et transport**;
- **Sylviculture** : Le processus engagé dans le cadre du Forum intergouvernemental sur les forêts a permis d'analyser les causes profondes du déboisement et on a constaté que la sylviculture et l'agriculture combinées pouvaient contribuer à engendrer des revenus familiaux;
- **Ressources énergétiques et minières** : Facteurs déterminants dans l'exploitation des terres agricoles;
- **Tourisme** : On a noté que l'utilisation des terres donnait lieu à un antagonisme entre les secteurs du tourisme et de l'agriculture, lors de la réunion-débat consacrée au tourisme, organisée par la Commission du développement durable en 1999¹⁸.

Troisième partie. Communication et éducation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation

1. **Répondre aux besoins en matière d'éducation, de formation et d'information**

Action 21 a accordé un rang de priorité élevé à la communication, à l'éducation et à d'autres types d'activités qui visent à renforcer les capacités pour traduire la notion de développement durable dans la réalité, y compris en ce qui

¹⁸ Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, *Forum intergouvernemental sur les forêts*.

concerne la production agricole et l'industrie alimentaire. L'éducation et la communication sont nécessaires pour i) les **consommateurs** qui doivent être renseignés sur la valeur nutritive et la sécurité des produits alimentaires et sur les coûts environnementaux, humains et sociaux afférents à leur production; ii) les **producteurs** qui doivent être informés sur les enjeux relatifs à la production, à la nutrition et à la santé et sur les conséquences qui peuvent en résulter pour l'environnement et l'agriculture; iii) les **travailleurs de l'industrie alimentaire** (en particulier les salariés agricoles) pour leur faire comprendre comment les conditions de travail peuvent être améliorées et comment ils peuvent introduire les changements nécessaires par des initiatives prises sur le lieu de travail.

2. Renforcer les connaissances et les compétences des consommateurs de produits alimentaires

Les campagnes d'éducation et de communication visent principalement à renforcer les connaissances et les compétences des consommateurs pour leur permettre de faire des choix avisés qui contribuent à promouvoir simultanément la santé publique et un développement agricole durable. Les travailleurs formant la majeure partie des consommateurs, on pourrait, en concentrant l'attention sur eux, faire des pas de géant dans la mise en oeuvre des réformes décrites ci-dessous.

a) **Les activités d'éducation doivent tenir compte des vastes campagnes de publicité** menées par les sociétés multinationales qui dominent l'industrie agroalimentaire. La publicité et les promotions organisées par les entreprises mettent en jeu des intérêts commerciaux importants, d'où la nécessité d'un engagement de la part de la communauté internationale pour limiter et neutraliser leurs effets. Dans ce contexte, il faudra prêter une plus grande attention à l'éducation du public, aux travaux de recherche et aux activités scientifiques, à la réglementation et au contrôle des activités de l'industrie alimentaire, et faire un effort considérable pour renforcer les capacités.

b) **La transparence est un facteur clef pour la sensibilisation du public** et implique de ce fait des recherches, des arbitrages et une communication. Elle suppose un engagement en faveur du libre accès à l'information et le droit fondamental de participer à la prise des décisions. Les produits devraient être dûment étiquetés et il faudrait parallèlement prévoir des mécanismes appropriés pour le contrôle et la notification des procédés de fabrication ainsi que des procédures de recours pour les décisions liées aux agréments et à l'octroi de permis et de licences. Tout ceci doit se faire dans le cadre de réglementations bien conçues régissant la fabrication et la commercialisation des produits alimentaires et des moratoires devraient être décrétés pour permettre une analyse adéquate avant la mise en oeuvre. Les éléments suivants sont indispensables :

- Réglementation interdisant les publicités mensongères, par exemple celles qui ont des prétentions abusives en matière de santé et de nutrition;
- Éducation des consommateurs dispensée par les pouvoirs publics, les établissements scolaires, les associations de consommateurs et les syndicats à l'intention des écoliers et du public en général;

- Étiquetage et certification fiables pour inciter les consommateurs à acheter des produits alimentaires sains;
- Droits de propriété intellectuelle qui permettent de faire participer les travailleurs et de les informer.

c) **Les travailleurs sont particulièrement bien placés pour détecter les défauts** dans le système actuel de production. En assurant la sécurité de l'emploi, en les renseignant sur leurs droits et leurs responsabilités en tant que salariés et citoyens d'une communauté écologique et en les plaçant sous la protection de la loi, on sert au mieux l'objectif de la transparence. La participation optimale et constructive des travailleurs aux activités éducatives est subordonnée aux conditions ci-après :

- **Le droit à l'information;**
- **Le droit de refuser des tâches dangereuses;**
- **La protection des « dénonciateurs »;**
- **Le droit de participer.**

Les lieux de travail sont eux-mêmes de grands consommateurs de produits alimentaires [voir première partie, 4 b)] et des pôles d'innovation. L'utilisation d'indicateurs sur le lieu de travail pour procéder à des évaluations au sein des entreprises [voir première partie, 6)] doit se généraliser. Par ailleurs, bon nombre d'entreprises font appel à des interlocuteurs pour les relations avec les travailleurs et les consommateurs ou sont elles-mêmes des interlocuteurs qui peuvent devenir des vecteurs pour l'éducation et l'échange d'informations.

3. **Approches adoptées sur le lieu de travail en matière d'éducation et de communication**

Les modes de production agricole, les habitudes alimentaires et les attitudes connexes qui existent actuellement sont profondément enracinées dans notre culture et notre économie. Nous devons faire des progrès gigantesques dans notre aptitude à communiquer, à nous instruire, à nous former et à échanger des informations pour faire évoluer la situation. Il s'agit notamment d'appréhender de nouveaux concepts tels que celui de la « multifonctionnalité » et de développer l'accès à l'information pour pouvoir faire des choix responsables du point de vue écologique et renforcer concrètement les capacités.

a) **Communication et éducation au niveau de la production :** Dans l'introduction, nous avons dit que le taylorisme faisait obstacle à la participation des travailleurs. Il est impossible de réaliser des changements spectaculaires si **les employeurs considèrent les travailleurs non pas comme des êtres humains** mais simplement comme des facteurs de production. L'un des changements consisterait à encourager des types de comportement qui iraient au-delà de la vision étroite limitée au respect des normes minimales et incluraient le souci de promouvoir la santé et le bien-être des travailleurs en tenant compte de tous les aspects, y compris les facteurs liés à la nutrition et d'autres considérations sanitaires. En traitant les travailleurs de cette manière, on les sensibiliserait mieux aux problèmes de l'environnement et de la société et on encouragerait la diffusion de nouvelles attitudes à l'égard de la consommation sur le lieu de travail, à domicile et au sein des collectivités. Les systèmes d'éducation et d'information mis au point pour l'hygiène et la sécurité du tra-

vail peuvent servir de **tremplin** pour les programmes destinés aux ouvriers et aux exploitants agricoles, aux collectivités et aux consommateurs. De même, la formation professionnelle et le perfectionnement des compétences peuvent, lorsqu'ils s'intègrent dans un processus d'éducation permanente, mettre les travailleurs en mesure de participer à la réalisation des changements et d'influer sur le cours des choses.

b) **Rôle des travailleurs en matière d'éducation et relations humaines dans l'entreprise** : En tant qu'acteurs dans le processus de production, les travailleurs peuvent jouer un rôle dans l'éducation des consommateurs et promouvoir des comportements adaptés aux exigences d'un développement agricole durable. En fait, les travailleurs et les employeurs qui cherchent à introduire des améliorations sur le lieu de travail pourraient jouer un rôle fondamental à cet égard. Les **évaluations ou les audits d'entreprises** peuvent contribuer à la réalisation des objectifs d'Action 21 en induisant des améliorations au niveau de la production et devenir un instrument pour la mise en place d'un système alimentaire viable. L'**écoétiquetage**, utilisé de manière fiable, peut être un autre moyen d'éducation.

4. **Encourager les autres parties intéressées à participer aux campagnes d'information**

a) **Introduire des composantes éducation des travailleurs et éducation des consommateurs dans les programmes scolaires** : L'Association internationale de l'enseignement, qui joue le rôle de fédération internationale des éducateurs, a mis au point des modèles applicables à l'enseignement public propres à faciliter l'adoption de nouvelles attitudes et pratiques dans les écoles, à l'échelle mondiale.

b) **Rôle des ONG, des associations de consommateurs et des organisations agricoles** : Bien informés, les consommateurs seraient plus disposés à accepter un bouleversement de leurs habitudes. Les syndicats sont prêts à former des partenariats avec les ONG, y compris les associations de consommateurs et les organisations agricoles, pour introduire de véritables changements.

c) **Importance des activités de recherche et d'information menées par le secteur public** : Pour que le public et les travailleurs soient informés comme il se doit, il faut que le secteur public dispose des capitaux nécessaires pour mener indépendamment des travaux de recherche et des activités de suivi; une taxe devrait être prélevée à cette fin sur les entreprises. Les inspecteurs gouvernementaux et les organismes d'inspection des pouvoirs publics peuvent faciliter le changement, notamment en ce qui concerne les libres accords qui complètent la réglementation et les normes. L'État doit fonder toutes ses décisions sur une politique scientifique judicieuse qui ne soit pas liée aux intérêts de l'industrie agroalimentaire. La démarche doit rester scientifique et ne doit pas être entravée par d'autres considérations, telles que la commercialisation. Il faut aussi mettre en place des procédures claires et transparentes en vue de résoudre les conflits d'intérêts au sein de la collectivité.

d) **Vulgarisation des normes, des accords et du rôle des organisations internationales** : Dans Action 21, il est reconnu que les droits, les conditions de travail, la santé et la sécurité des travailleurs sont des questions qu'il convient d'examiner dans le cadre du développement durable. Les travailleurs devraient avoir connaissance des dispositions prévues au titre : a) de la *Convention No 155 de l'OIT concernant la sécurité des travailleurs et le milieu de travail*; b) de la *Convention No 142 de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines*, qui porte sur

l'orientation et la formation professionnelles; c) de la *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail* qui regroupe les grands principes sur lesquels reposent toutes les conventions de l'organisation; d) des *accords multilatéraux sur l'environnement*, notamment les parties des accords commerciaux qui ont trait à l'environnement; et e) du nouvel instrument relatif à la santé et à la sécurité des ouvriers agricoles qui devrait être proposé par l'OIT en juin-juillet 2000.

e) **Renforcement des capacités internationales** : Dans l'Action 21, l'on a souligné que sans renforcement des capacités, il ne pouvait y avoir de développement durable. Pour aider les collectivités des pays en développement à atteindre leurs objectifs, il faut mener dans ces pays des campagnes d'information sur des questions telles que la réforme foncière et l'intérêt que présentent les évaluations et audits menés conjointement par les employeurs et les employés. La communauté internationale doit aussi placer au rang de ses priorités la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement. Dans tous les domaines que nous avons mentionnés, la capacité à communiquer et à informer s'avère essentielle pour rapprocher les producteurs et les consommateurs et contrebalancer l'influence grandissante des multinationales.

5. Éducation, réglementation et libres accords

Pour promouvoir le développement durable, il faut compléter ou renforcer la réglementation par de libres accords. La plupart de ces libres accords concernent des modifications sur le lieu de travail; ils permettent aux employés d'aider à suivre la réalisation des objectifs fixés et faire connaître les progrès accomplis. Il faut mener des activités de sensibilisation et de formation afin d'améliorer les mécanismes de suivi, de consignation des données et d'établissement de rapports en vigueur dans les entreprises, notamment dans les pays en développement. Les **conventions collectives** sont particulièrement bien adaptées aux conditions existant sur le lieu de travail et l'on devrait s'en inspirer pour élaborer de libres accords. Elles proposent en effet des solutions aux problèmes auxquels doivent faire face les ouvriers agricoles et les employés des industries alimentaires, notamment en ce qui concerne : l'exposition à des produits chimiques ou synthétiques, l'aménagement des locaux et des cantines, l'alimentation et la qualité de l'eau. Elles permettent de multiplier les possibilités de formation sur un certain nombre de questions, notamment les libres accords.

Quatrième partie. Mondialisation, libéralisation et investissements

1. Effets de la mondialisation sur l'agriculture et la production alimentaire

Pouvoir consommer des aliments sains et de l'eau salubre est un droit fondamental. Or, l'ordre économique actuel prive des milliers de personnes de ce droit et a des effets nuisibles sur l'environnement, l'emploi et les droits sociaux des travailleurs.

a) **Effets de la mondialisation sur la distribution** : On doit évaluer les mérites de la mondialisation à la lumière des effets qu'elle a sur les populations et l'environnement, par exemple, la capacité des individus à se nourrir. Après une période d'expansion des disponibilités alimentaires, la production agricole mondiale par habitant a commencé à stagner dans les années 90. Le nombre de pays souffrant d'un **déficit vivrier** a augmenté, passant de 15 en 1994 à 29 en 1997, dont plus de la

moitié en Afrique¹⁹. Paradoxalement, alors que le commerce mondial a connu une expansion d'une rapidité sans précédent au cours des 10 dernières années, les principaux producteurs de denrées alimentaires ont vu leur situation alimentaire se détériorer considérablement pendant la même période.

Durant cette décennie de libéralisation continue, la **malnutrition** et la **famine**, signes de pauvreté, se sont aggravées. Au niveau mondial, l'écart entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres qui était d'environ 30 pour un en 1969 est passé à 60 pour un en 1990 et à 74 pour un en 1999. En trente années de libéralisation, **l'écart** a augmenté de 135 %. Quatre-vingt-six pour cent de la consommation mondiale est le fait des 20 % les plus riches, contre 1 % pour les 20 % les plus pauvres. Pouvoir se nourrir et profiter des autres produits agricoles ne représente qu'un aspect de la question.

b) **Pression financière. Les agriculteurs, les petits producteurs et les entrepreneurs** ont dû pour survivre se tourner vers des méthodes de production non viables²⁰. La libéralisation du commerce²¹, notamment la réforme de la propriété foncière et des lois applicables à l'occupation des sols ainsi que la mise en place de mécanismes de soutien des prix s'est faite sans que ses incidences sociales et environnementales aient été prises en compte. **La course à la productivité tend à réduire les coûts unitaires** et se traduit par l'introduction de méthodes d'exploitation agricole plus intensives et l'augmentation des superficies cultivées, ce qui entraîne une accélération du déboisement, une aggravation de l'érosion et un appauvrissement de la diversité biologique²². Le bilan se solde par la disparition d'espèces vivantes, l'augmentation de la pauvreté et l'exode rural.

c) **Endettement international et renforcement des capacités** : Une publication récente de l'OCDE montre qu'à la fin de 1998, les pays qui avaient demandé à bénéficier de l'aide publique au développement étaient redevables de 2 milliards 565 millions au titre de la dette extérieure nette²³, l'essentiel de cette somme étant due par les 48 pays considérés comme les moins avancés par l'Organisation des Nations Unies. Non seulement, ces pays doivent consacrer une grande partie de leur capacité de production au remboursement d'une dette de plus en plus impossible à gérer, mais beaucoup d'entre eux ont aussi été contraints d'adopter des pratiques agricoles et commerciales non viables qui accroissent leur dépendance et réduisent leurs capacités. Le plan de remboursement de la dette commerciale introduit par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait des « ajustements structurels » qui ont contraint les pays à faire des efforts démesurés pour « libéraliser » leur économie. Les pays endettés ont ainsi dû opter pour des **cultures destinées à l'exportation**, les devises obtenues en échange servant au remboursement d'une dette écrasante. La sécurité alimentaire des populations locales est donc affaiblie, dans la mesure où les cultures ne sont plus destinées à assouvir les besoins locaux et où la production est soumise à des fluctuations de prix induites par des facteurs aussi divers que les conditions climatiques et les tendances macroéconomiques.

¹⁹ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, 1994.

²⁰ Ibid.

²¹ Fonds mondial pour la nature, *Sustainable Trade for a Living Planet: Reforming the World Trade Organisation*, 1999.

²² Dans l'étude intitulée *L'agriculture et l'environnement*, l'OCDE dresse une liste quasiment exhaustive des effets négatifs.

2. Rôle des sociétés transnationales et des institutions financières

a) **Internationalisation de la production et de la consommation :**

L'internationalisation de la production et de la consommation divise le Nord et le Sud et tend à creuser l'écart qui existe entre les grandes exploitations, qui pratiquent une agriculture intensive, mécanisée et avide consommatrice d'intrants industriels, et les petites exploitations, qui pratiquent une agriculture vivrière avec des méthodes traditionnelles. La production et les échanges étant de plus en plus dominés par de puissantes sociétés transnationales, le commerce des produits agricoles²³ est désormais aux mains d'un petit nombre d'entreprises qui, concentration et taille aidant, ont réussi à « internationaliser » la production et la consommation et à imposer une conception des échanges davantage fondée sur la liberté que sur l'équité. S'agissant **des concentrations d'entreprise et des prises de contrôle**, il faut revoir les politiques et les pratiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du FMI et d'autres organismes intergouvernementaux, tels que l'OCDE afin d'appeler l'attention sur les questions suivantes :

- Concentration des moyens de contrôle;
- Contrôle des terres et situation des travailleurs sans terre;
- Violation des droits des travailleurs en vue de créer des conditions concurrentielles de nature à séduire les investisseurs;
- Portée et effets de l'intégration verticale.
- Accès aux capitaux (crédit); interpénétration de conseils d'administration et partenariats entre entreprises;
- Accès à l'assistance technique et contrôle exercé par les entreprises sur les échanges mondiaux;
- Grands groupes de marketing et rapports qu'ils entretiennent avec les producteurs et commerçants locaux;
- Recours à la publicité en vue de contrôler un marché;
- Investissements, réglementation monétaire et profits.

b) **Corruption et collusion :** La corruption et la collusion entre des représentants des pouvoirs publics et des entreprises ont accentué les problèmes que posent les modes de production agroalimentaire non viable. Les institutions et organismes internationaux doivent prendre des mesures crédibles en vue de réprimer de telles pratiques; l'OCDE est ainsi à l'origine d'une initiative ambitieuse portant sur l'examen et l'application de principes directeurs en matière de lutte contre la corruption.

c) **Flux financiers :** Les profits que la hausse de la productivité permet de dégager donnent naissance à des flux financiers, qui peuvent être mesurés et orientés de façon à répondre à des objectifs sociaux. Il importe de mieux comprendre le cheminement de ces flux et de faire toute la lumière sur les questions suivantes :

- Recettes et profits globalement réalisés aux différentes étapes de la filière alimentaire;

²³ OCDE, *Statistiques de l'endettement extérieur*, 1997-1998, 1999.

²⁴ Cargill's, Continental, etc.

- Dépenses de publicité et de commercialisation des sociétés qui contrôlent le secteur agroalimentaire;
- Montant et type d'avoirs détenus par les grands groupes et les institutions financières;
- Répartition des bénéfices, propriété foncière et modes de contrôle;
- Information concernant les « gains de productivité » et prise en compte du coût intégral.

d) **Commerce international, investissements et ouvriers agricoles :** Curieusement, ceux qui par leur travail nourrissent la planète n'ont souvent pas les moyens de subvenir à leurs propres besoins alimentaires ni d'assurer leur propre protection sociale. La situation des travailleurs sans terre est particulièrement préoccupante. Nombre d'entre eux voient leurs conditions de travail se détériorer progressivement sous l'effet des nouvelles exigences en matière de « flexibilité » qui entraîne la mondialisation; le nombre de travailleurs migrants, de journaliers et de travailleurs saisonniers et temporaires, qui exécutent les tâches les moins qualifiées dans des conditions inadmissibles en ce qui concerne le salaire, la protection sociale et médicale, le logement et l'éducation, a considérablement augmenté. La situation est encore bien pire lorsque des intermédiaires se chargent de trouver de la main-d'œuvre, ce qui fragilise la relation entre employeur et employé.

e) **Incidences sur la sûreté et la sécurité des disponibilités alimentaires :** La libéralisation des échanges et la position prééminente des multinationales ont encouragé des transferts de technologie et produits dangereux qui échappent à tout contrôle et sont souvent effectués dans l'ombre. Ces technologies et produits se sont substitués aux pratiques traditionnelles qui sous-tendaient les emplois et l'économie d'une communauté, et se fondaient harmonieusement dans l'ordre naturel. Les changements sont souvent imposés aux populations locales à coups de campagnes publicitaires à gros budget et d'une politique de prix agressive. De telles pratiques commerciales sont renforcées par des accords internationaux qui font que les pays ont du mal à se protéger efficacement, à se doter de normes alimentaires exigeantes ou à tenir compte des préférences et besoins de leur population, comme en témoigne la récente polémique autour de la viande de boeuf dans l'Union européenne.

3. Mesures agricoles, commerciales et financières visant à instaurer des modes de commercialisation viables

Il est incontestablement nécessaire d'adopter de nouvelles règles commerciales et financières qui aillent dans le sens de la souveraineté dans le domaine alimentaire, renforcent le droit de contrôler les approvisionnements et facilitent des modes d'exploitation agricole respectueux du caractère multifonctionnel de l'agriculture.

a) **Considérations sociales et « transition équitable »**²⁵ : En 1999, à l'occasion du Forum économique mondial, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, a invité les chefs d'entreprise et les responsables politiques à promouvoir une série de valeurs fondamentales touchant les droits de l'homme, les conditions de travail et l'environnement, telles que définies par les

²⁵ Voir Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques, *Note to OECD, Liaison Committee with Inter-governmental Organisations*, Paris, 1999.

instruments internationaux. Les besoins sont particulièrement criants dans le secteur agroalimentaire. Les syndicats insistent notamment sur le principe d'une « **transition équitable** » pour que les travailleurs et les consommateurs ne soient pas les seuls à supporter le poids du passage à des modes de production et de consommation viables. Il importe de déterminer à l'avance les effets sur l'emploi et les incidences sociales, et d'envisager des mesures sociales facilitant la transition – compensation, reconversion et réinsertion professionnelles – afin d'assurer des moyens d'existence aux travailleurs et aux agriculteurs et leur permettre de préparer leur avenir²⁶.

b) **Participation des travailleurs et de la collectivité** : Tous les intéressés doivent participer activement aux phases de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation²⁷. En raison de l'importance capitale que revêtent les produits alimentaires, il convient de consulter toutes les composantes de la société civile afin de tirer le meilleur parti possible de leurs compétences, de leur expérience et de leur savoir.

c) **Plus grande participation de l'État et du secteur public** : Les controverses autour des ressources vivrières et de la sécurité alimentaire montrent clairement qu'il faut renforcer la législation relative à la propriété foncière, à l'agriculture et à la commercialisation des produits alimentaires, par opposition à la déréglementation et à la libéralisation des échanges internationaux qui ont dominé la plus grande partie des années 90. Les pouvoirs publics, notamment les collectivités locales, ont acquis une expérience considérable dans les domaines des transports, de l'aménagement routier, de l'approvisionnement en énergie, de l'élimination des déchets, de l'alimentation en eau et de l'assainissement et des communications, et maîtrisent de mieux en mieux les technologies de l'information. Ils ont également les moyens d'orienter judicieusement les activités de développement, par une aide financière ou d'autres formes d'assistance directe. Ils peuvent lever de nouveaux impôts et taxes, distribuer des subventions, octroyer d'autres aides financières, mais aussi abroger les mécanismes qui perpétuent des pratiques non viables. Avec les mesures économiques déjà identifiées par l'OCDE, il serait possible de financer des programmes visant à faire bénéficier les travailleurs d'une « transition équitable ». Il importe de cerner les incidences sur l'emploi et autres facteurs sociaux afin de minimiser les coûts sociaux.

d) **Mesures devant figurer dans des accords internationaux** : Étant donné que l'industrie agroalimentaire se mondialise de plus en plus, il faut que les réglementations nationales soient étayées par des instruments et protocoles internationaux solides. La question des **normes relatives aux procédés et méthodes de production** doit figurer à l'ordre du jour de toutes les négociations commerciales, afin que les consommateurs et les gouvernements puissent prendre des mesures à l'encontre des États et des fournisseurs qui violent effrontément les normes environnementales ou toute autre norme relative au développement durable – en particulier lorsque les procédés et méthodes de production ne respectent ni les accords environ-

²⁶ L'UITA a négocié des codes de conduite aux niveaux national et local avec deux des plus grandes entreprises de l'industrie alimentaire. Ces codes, qui prennent la forme d'accords-cadres, tiennent compte de la législation et des conventions collectives, et intègrent le principe de « transition équitable » dans tous les domaines où les changements technologiques et structurels menacent l'emploi.

²⁷ Un consensus quasi unanime s'est dégagé autour de ce thème durant la réunion-débat que la Commission du développement durable a consacrée au tourisme en 1999.

nementaux multilatéraux²⁸ ni le principe de précaution. Nous prenons position en faveur d'une politique commerciale qui prône le respect des droits fondamentaux du travailleur, sur le modèle de la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail* de 1998. Nous estimons également qu'il faut renforcer les accords internationaux concernant la sécurité alimentaire et se mobiliser autour de tout instrument de nature à faire évoluer la situation.

4. Au-delà de la mondialisation : un nouvel ordre mondial

Dans les dernières années du XXe siècle, l'opinion publique a contraint les responsables politiques et les chefs d'entreprise à renoncer à un accord multilatéral sur l'investissement et à surseoir aux négociations de l'OMC sur l'agriculture. Le mot d'ordre de la génération précédente – « Libéralisation » – n'est plus de mise; le moment est venu d'édifier un ordre nouveau fondé sur d'autres critères²⁹. Si l'on veut répondre aux inquiétudes exprimées à Seattle et ailleurs et tenir compte des besoins des pays les plus pauvres, il faut réorganiser les échanges commerciaux internationaux. Il importe de donner un rôle central aux organismes internationaux, tels que l'Organisation des Nations Unies et l'OIT, et de poser les jalons d'une prospérité mondiale durable axée sur l'intérêt général. Dans le cadre d'un nouvel ordre mondial, on doit au minimum :

- **Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire viable;**
- **Gérer les sociétés transnationales de façon novatrice;**
- **Joindre le geste à la parole et prévoir un traitement spécial et différencié en faveur des pays les moins avancés;**
- **Coopérer pleinement avec les organisations internationales.**

Il ne sera possible d'éliminer la faim et autres problèmes associés à des modes d'exploitation agricole non viables que si les gouvernements et les organisations internationales introduisent d'importants changements visant à mieux distribuer les ressources, à atténuer la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire et à faire respecter un ensemble de normes clefs en matière d'emploi. Nous devons renoncer aux politiques qui favorisent les multinationales, leurs « solutions » technologiques qui vont dans le sens d'une agriculture intensive et leurs réseaux de distribution. La libéralisation doit céder la place à un ordre qui ne nuise ni au développement durable ni à la santé des citoyens de la planète.

Une version revue et augmentée de ce document sera publiée avant la session de la Commission du développement durable de 2000. Commentaires et suggestions sont les bienvenus.

²⁸ En particulier, les accords relatifs aux changements climatiques (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), à la diversité biologique, à la diminution de la couche d'ozone, à la protection des espèces en danger, aux accidents chimiques et à la procédure de consentement préalable donné en connaissance de cause.

²⁹ Le Financial Times s'est fait l'écho de cette opinion : *Si l'on veut que le libre-échange porte ses fruits, il ne faut pas qu'il aboutisse à un nivellement par le bas. Seules des normes minimales adoptées de manière concertée et effectivement applicables peuvent aider à régler les problèmes dans des domaines aussi essentiels que la protection des travailleurs et de l'environnement.* R. E. Lighthizer, FT, 4-5 décembre 1999.